

# PRÉPARATION ET PRESENTATION À L'EXAMEN AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) – NIVEAU OPERATEUR

DURÉE : 1 JOUR  
(7 HEURES)

Préparation : 6 heures  
Examen : 1 heure



*Objectif de la formation :*  
Obtenir l'attestation de compétence pour intervenir à proximité des réseaux en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

## CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

### FORMATION THEORIQUE

#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Généralités sur la réforme anti endommagement.  
La réglementation DT-DICT, AIPR.  
Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités).

#### LES RESEAUX

Les différents types de réseaux souterrains et aériens  
Les réseaux sensibles et non sensibles.  
Risques afférents aux différents réseaux.  
Repérage des différents réseaux.  
Les différents affleurants.  
Les classes de précision des réseaux.

#### SECURITE

Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux.  
Les moyens de protection collective et individuelle.  
Application du guide technique.  
Cas particulier des travaux urgents.

#### EN CAS D'ANOMALIE

Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident.  
La règle des 4A.

### EXAMEN

Examen comprenant 30 questions par QCM aléatoire réalisé en ligne sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).  
Score minimal requis 36 / 60.

#### Objectifs Pédagogiques :

- Acquérir les compétences définies dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicule 3 - version 1 - décembre 2016).

**Animation** par un formateur qualifié titulaire de l'attestation de compétence niveau concepteur.

#### Pédagogie et moyens :

- Formation en salle, exposés, évaluation formative (durée : 6 heures)
- Vidéoprojection, livret de formation
- Examen par QCM en ligne sur tablettes numériques (durée : 1 heure)

**Validation** : attestation individuelle de formation, attestation de compétence valable 5 ans en cas de réussite à l'examen.

**Nombre de participants** : 12 participants au maximum par session

### **PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS**

Toute personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens y compris dans le cadre de travaux urgents (conducteur d'engins dans les TP, de PEMP, de grues, de pompe à béton, suiveurs, canalisateurs, ...). Aucun niveau de connaissances préalables requis.  
Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

